



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

ARRÊTÉ DE CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°04/2022 du 12 octobre 2022 portant organisation des services départementaux,

Vu la note interne en date du 20 décembre 2022 portant changement d'affectation de madame Faustine Dudzik, assistant socio-éducatif, au sein de la maison du Département solidarité de l'Artois – site de Bruay-La-Buissière, en qualité de chef de service social départemental, à compter du 1^{er} décembre 2022,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 :

A compter du 1^{er} décembre 2022, madame Faustine Dudzik, assistant socio-éducatif, est chargée des fonctions de chef de service social départemental, au sein de la maison du Département solidarité de l'Artois – site de Bruay-La-Buissière.

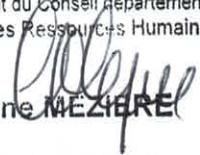
Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 07 AVR. 2023

Le Président du Conseil départemental

Pour le Président du Conseil départemental
La Directrice des Ressources Humaines


Caroline MEZIERE

Jean-Claude LEROY